

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **32**

Séance du 9 juillet 2025

Liste des délibérations publiée le 11 juillet 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

9

**Vote de la subvention annuelle
au club sportif des LYONSO
pour la saison 2025-2026**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE,
MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET,
NOVENT, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND,
GUERINOT, FUSARI, JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA pour
le rapport n°1), ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE,
CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-
BOUGUÉREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ,
MIHOUBI, KOWALSKI, MAMASSIAN,

Membres excusés : Mmes et MM. BOIRON (pouvoir à
Mme BAZAILLE), BARRIER (pouvoir à M. CAUCHE), PONS
(pouvoir à M. NOVENT), FUGIER (pouvoir à Mme GUERINOT),
SCHMIDT, de PARDIEU.

Membre absent : M. GILLET.

Monsieur NOVENT, Adjoint au Maire, explique que par délibération du 25 mai 2023, la Ville a conclu une convention pluriannuelle pour mission d'intérêt général avec le club sportif LYONSO Basket pour les saisons sportives 2023-2024 à 2025-2026. Cette convention prévoit dans son article 3 que la Ville s'engage à apporter sa contribution à concurrence d'une subvention annuelle de 20 000 €.

Compte tenu du dépôt du dossier de demande de subvention, du bilan réalisé pour la saison 2024-2025 sur les engagements des deux parties, et des crédits inscrits au budget primitif 2025, le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- **APPROUVER** la subvention de 20 000 € pour le club sportif des LYONSO au titre de la saison 2025-2026 (crédits pris sur le budget primitif 2025, chapitre 65).

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la subvention de 20 000 € pour le club sportif des LYONSO au titre de la saison 2025-2026 (crédits pris sur le budget primitif 2025, chapitre 65).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 11 juillet 2025